

Commentaire 2

On pouvait lire dans le journal hier que l'industrie forestière recommande, entre autres, la création d'un tribunal administratif, composé de représentant de l'industrie et de représentants « neutres » dont le rôle serait de remplacer le Ministère de Ressources naturelles dans le processus décisionnel sur les terres de la couronne et que selon la recommandation de l'APFNB, ce tribunal devrait être mis en place d'ici le 1er avril 2004.

On parle donc ici d'un changement fondamental au niveau de la politique de gestion de la forêt publique ce qui imposerait normalement un exercice ouvert et transparent de révision complète de la politique actuelle au niveau de la gestion de cette ressource. Cela aurait été moins évident pour le public qu'il y a anguille sous roche, pour ne pas dire qu'il y a apparence de complot, si l'industrie forestière avait attendu que les résultats de ces audiences soient connus avant de faire tout un lobby politique afin pour que soit instaurée sans délais une réforme complète de la gestion des forêts publiques.

S'il est vrai que l'APFNB a rencontré le Premier ministre à deux reprises au sujet de cette réforme, il va de soit que le gouvernement s'est déjà engagé de façon non formelle sur ce plan.

Si une nouvelle politique de gestion de la forêt publique est en développement, il me semble que le public devrait être consulté, au moins par rapport aux critères d'accès et de conservation de la ressource qui guideront cette nouvelle instance décisionnelle, ce qui est loin d'avoir été fait !